

Grand Paris Sud Est Avenir lance une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur son Territoire à destination de ses acteurs économiques

GPSEA s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie qui oriente et articule l'ensemble de ses actions et de ses missions. Inscrivant sa stratégie économique au cœur de cet enjeu de transition écologique et durable, le Territoire entame une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), afin de dynamiser et inciter son tissu économique à se renforcer dans un contexte d'économie circulaire.

Cette démarche vise à mettre en réseau les entreprises pour faire émerger des synergies profitables à la fois sur le plan économique, écologique et territorial et ainsi de développer durablement le territoire grâce à une collaboration constructive des entreprises locales. Ces synergies peuvent concerner des flux de ressources en tout genre : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements, etc.

Il s'agit donc de développer des synergies industrielles, et d'initier la mutualisation de moyens et de services, afin de construire progressivement un Territoire où croissance économique va de pair avec la préservation de l'environnement.

Quelques exemples de synergies :

- Les biodéchets d'un restaurant sont transformés en compost, qui est ensuite récupéré par un maraicher voisin afin d'amender sa terre pour faire pousser des légumes – et ainsi approvisionner ce même restaurant !
- Une salle de réunion qui n'était utilisée que 50% du temps par une entreprise A peut être partagée avec une entreprise B, et ainsi maximiser son taux d'occupation.
- De même, une machine partagée entre 2 artisans permet d'en répartir ainsi les coûts.
- Une entreprise du BTP qui rénove un bâtiment peut fournir une association en mobilier de réemploi.

Cette démarche mobilise les acteurs économiques implantés sur le Territoire avec pour objectif de répondre à leurs enjeux :



Réaliser des économies (coût des matières premières, traitement des déchets, **mutualisation d'espaces et de compétences, ...**)



Accéder à de nouveaux marchés et de nouvelles matières premières locales



Gagner en compétitivité en ancrant leur activité dans une dynamique locale



Améliorer leur performance environnementale et l'empreinte carbone de leur activité



Répondre à la réglementation en vigueur ou à venir

Comment ?

L'économie circulaire à impact positif

Ce concept, à l'image de la nature, part du postulat que l'humanité peut avoir un impact positif et régénérateur sur l'environnement et la santé (au lieu d'uniquement chercher à diminuer notre impact négatif).

Selon le principe de l'économie circulaire, toute matière ou produit peut être considéré comme une ressource et la notion de déchet disparaît : il s'agit de régénérer les ressources usagées et de les réinjecter dans les processus de fabrication, via des cycles biologiques ou techniques.

Ceci nécessite une construction de nouveaux modèles économiques au sein de synergies industrielles et d'écosystèmes riches, et inclut l'optimisation et la valorisation de flux de ressources tels que les matières, l'énergie, l'eau, les ressources humaines, les équipements.

Planning pour le Territoire

- 1 DEBUT JUIN
Co-construction **avec les entreprises de ces nouveaux modèles au sein d'ateliers collectifs**
- 2 DÈS LA MI-JUIN 2021
Mise en œuvre opérationnelle

Atelier Boucle Organique : 1er juin 2021 - 16H30

Atelier BTP : 3 juin 2021 - 18H00

Atelier industrie, à destination des industriels, fabricants, fournisseurs : 10 juin 2021 à 17h

En visioconférence.

Plus d'infos et inscription cliquez [ici](#)

Cette démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est mise en œuvre en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de l'Énergie (l'ADEME). Elle est accompagnée par le Bureau d'Étude Upcyclea.

